

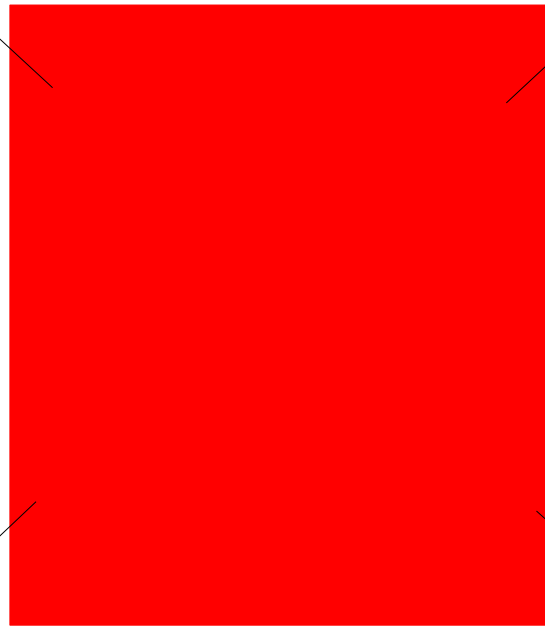
Histoire des arts

**Contre la peine de mort :
Franquin, Idées noires**

Présentation de l'œuvre

1. Qu'est-ce que c'est ?

**4. Dans quel contexte
s'inscrit-elle ?**

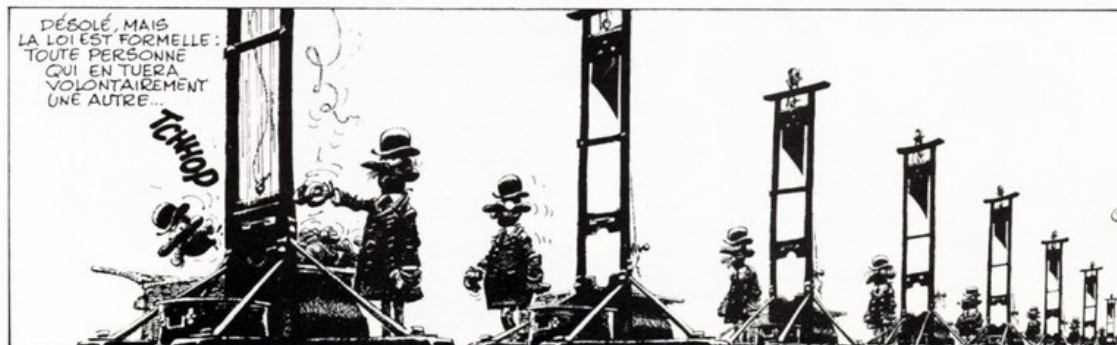


**2. Par qui cette œuvre a-
t-elle été réalisée ?**

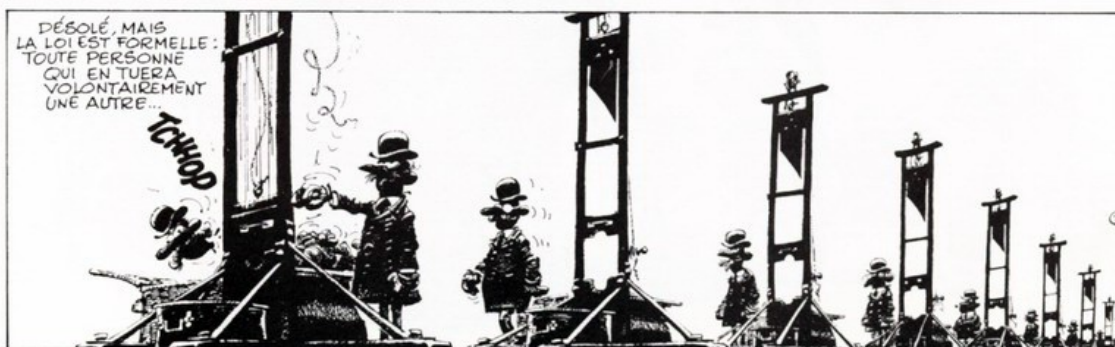
3. De quand date-t-elle ?

Franquin, Idées noires, 1977

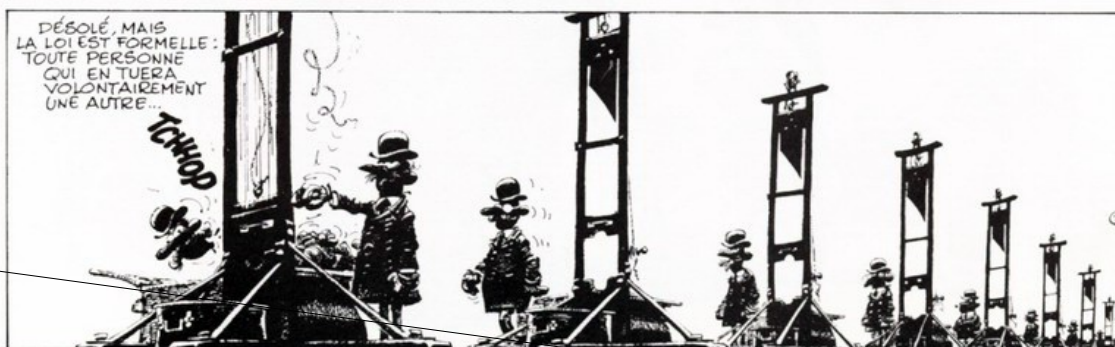
« Il ne faut pas confondre pâle capitaine et peine capitale. »



1. C'est une planche de bande dessinée.



1. C'est une planche de bande dessinée.



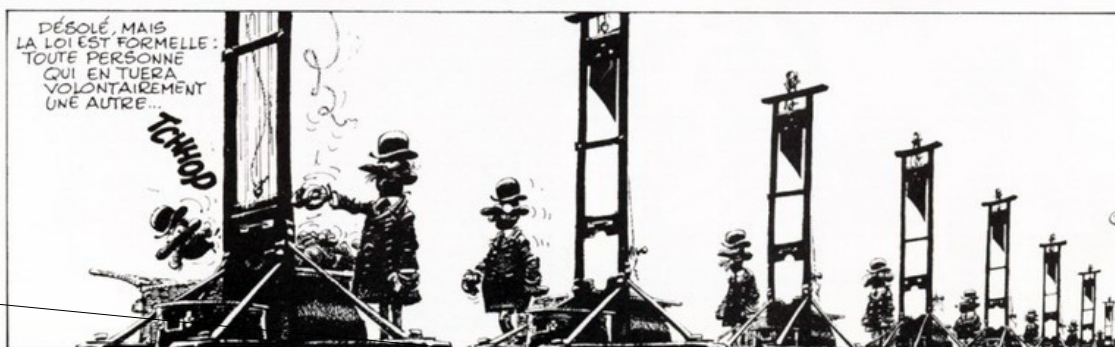
2. **Franquin** :
André Franquin, né le 3 janvier 1924 à Etterbeek (Belgique) et mort le 5 janvier 1997 à Saint-Laurent-du-Var (France), est un auteur belge francophone de bande dessinée, principalement connu pour les séries Spirou et Fantasio, Gaston, Modeste et Pompon et les Idées noires ; il est aussi le créateur du Marsupilami, animal imaginaire.

1. C'est une planche de bande dessinée.



3. 1977, soit 4 ans avant l'abolition de la peine de mort.

2. **Franquin** :
André Franquin, né le 3 janvier 1924 à Etterbeek (Belgique) et mort le 5 janvier 1997 à Saint-Laurent-du-Var (France), est un auteur belge francophone de bande dessinée, principalement connu pour les séries Spirou et Fantasio, Gaston, Modeste et Pompon et les Idées noires ; il est aussi le créateur du Marsupilami, animal imaginaire.



1. C'est une planche de bande dessinée.

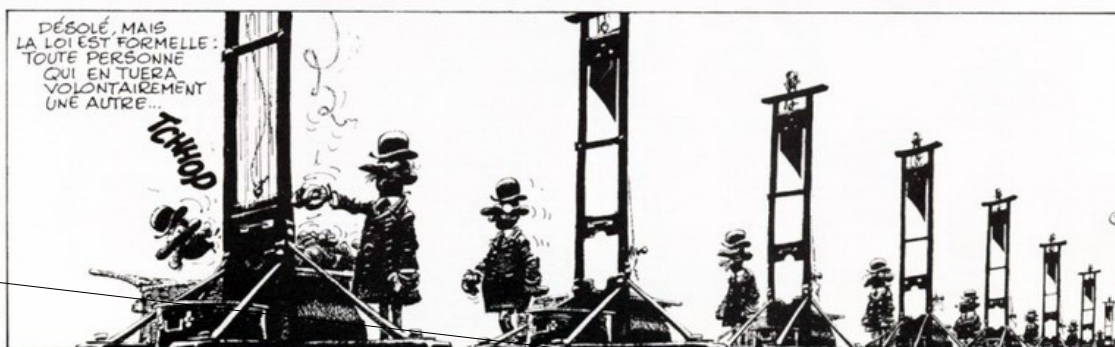


3. 1977, soit 4 ans avant l'abolition de la peine de mort.

2. **Franquin** :
 André Franquin, né le 3 janvier 1924 à Etterbeek (Belgique) et mort le 5 janvier 1997 à Saint-Laurent-du-Var (France), est un auteur belge francophone de bande dessinée, principalement connu pour les séries Spirou et Fantasio, Gaston, Modeste et Pompon et les Idées noires ; il est aussi le créateur du Marsupilami, animal imaginaire.



4. Voir affiche de Folon.



Idées noires, Franquin

- En 1977, dans *Le Trombone illustré*, André Franquin entame une nouvelle série, les *Idées noires*, qui représente une rupture radicale avec tous ses travaux antérieurs. Lassé des conventions de la bande dessinée franco-belge, il s'y exprime d'une façon nouvelle, toujours drôle mais beaucoup plus agressive. Dans un dessin à détails en noir et blanc, avec un emploi massif d'aplats noirs, André Franquin dénonce avec férocité les aspects sordides de notre société. Ses cibles favorites sont les profiteurs, les chasseurs, les militaires, les présomptueux, la société polluante, le spectacle, la religion, et peut-être aussi l'espèce humaine en général. À l'image du dessin, l'humour est très noir, les personnages meurent souvent. L'ensemble crée une sensation cauchemardesque, évoquant un univers où la clarté n'existe plus. Après la fin du *Trombone illustré*, les *Idées noires* continuent dans le journal *Fluide glacial*, dirigé par Gotlib, admirateur et ami de Franquin. Une soixantaine de planches seront ainsi publiées, avant d'être éditées en album en 1981.

Analyse

Vignette 1 :

Un condamné s'entend prononcer la sentence de mort par un juge. Le juge est figuré par sa robe, sa coiffure, son livre. Il est imposant et effrayant de par son costume, son visage mis en valeur (bouche grande ouverte, sourcils froncés). Son discours est sans appel (caractères gras utilisés pour les paroles) et doublé de la caution de l'Eglise, représentée par un homme d'église qui brandit un crucifix. Les deux hommes représentent la justice toute puissante et assassine, une forme de folie, comme dans l'affiche de Folon.

Face à eux le condamné baisse la tête dans une attitude de soumission. La sympathie de celui qui regarde l'image va d'emblée au condamné qui semble seul face à la force et la folie de la justice.



ANALYSE



Vignette 2 :

Une main gantée frappe sur l'épaule du condamné sur le visage duquel on lit le désespoir. A côté de lui, l'homme d'église joue avec son crucifix comme avec un avion. L'Eglise est ridiculisée. Elle devrait aider le condamné mais elle est inutile.



Vignette 3 :

Vue de la guillotine en contre-plongée, ce qui lui donne une allure inquiétante, monstrueuse. Doigt brandi du bourreau qui envoie le condamné, vers le monstre, à la mort. Le condamné tremble est désigné comme victime.



Vignette 4 :

Le couperet tombe, la tête du condamné semble flotter dans les airs. Le bourreau reste droit, strict, dans une attitude déshumanisée.



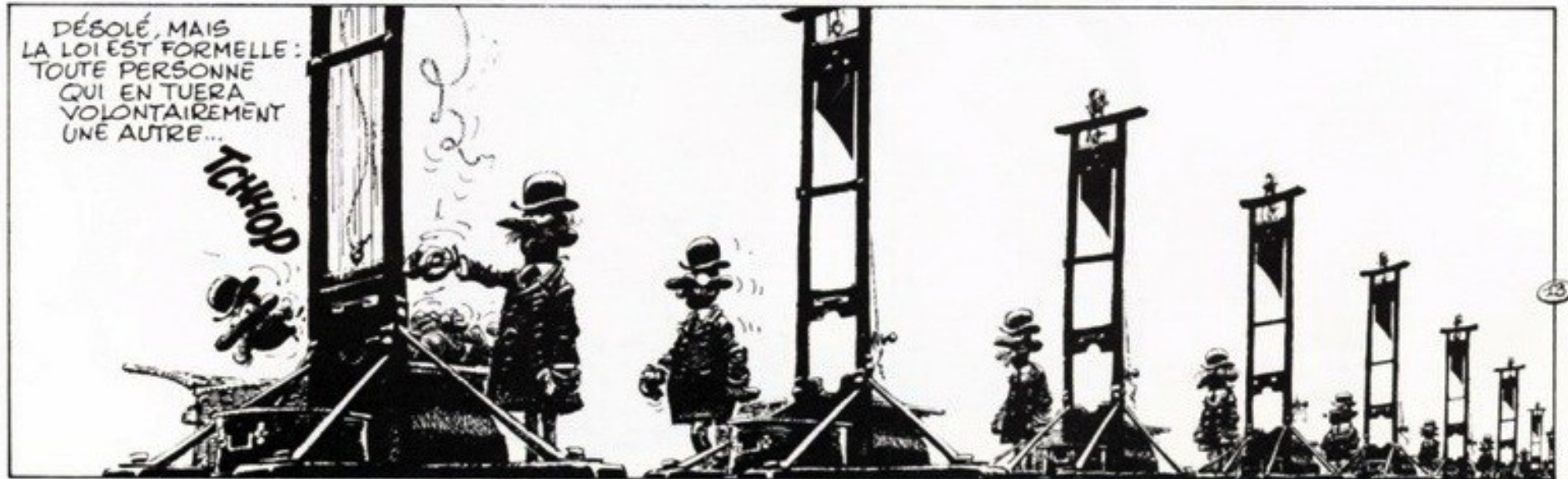
Vignette 5 :

Le bourreau enlève ses gants, satisfait. Il n'affiche d'autre émotion que la satisfaction du travail accompli. Il « s'en lave les mains ».



Vignette 6 :

Réplique de la vignette 2. Gros plan sur le bourreau : une main gantée lui frappe l'épaule et suggère un éternel recommencement.



87

DELPORTE

Vignette 7 :

Elle tient tout le bas de la planche. Dessin en perspective de 9 guillotines.

L'exécution du premier bourreau est dessinée de manière semblable à celle du condamné vignette 4.

CONCLUSION

La planche de Franquin montre que la justice se met au niveau de ceux qu'elle tue : le bourreau devient donc à son tour victime et la dernière vignette est une mise en abîme qui montre de manière efficace cette question.

A-t-on le droit de tuer sous couvert de justice ? Celui qui prend en charge cet acte ne devient-il pas à son tour tueur ?

La mort appelle la mort, la peine capitale ne résout rien, elle n'est qu'un crime qui s'ajoute à un autre crime.

Prolongement

Contre-argument :
Le Petit journal
La crainte du châtime

Le Petit Journal

Le Petit Journal

CHACUN JOUR - 6 PAGES - 5 CENTIMES

Administration : 81, rue Lafayette

Les manuscrits ne sont pas rendus

Dix-neuvième Année

5 CENTIMES SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 CENTIMES

Le Petit Journal agricole, 5 cent. - La Mode du Petit Journal, 10 cent.

Le Petit Journal illustré de la Jeunesse, 10 cent.

Ce s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE 1908

ABONNEMENTS

PAR AN 10 fr.
SEINE ET SEINE-ET-OISE 2 fr. 25 c.
DÉPARTEMENTS 2 fr. 40 c.
ÉTRANGER 2 fr. 50 c.

Numéro 945



© Cent ans

LA CRAINTE DU CHATIMENT

Par 230 voix contre 201, la Chambre des députés a décidé le maintien de la peine de mort

Page de « Une » du
Petit Journal.

27 décembre 1908.



En 1908, Aristide Briand, garde des Sceaux du gouvernement Georges Clemenceau, soumet aux députés un projet de loi visant à abolir la peine de mort. Malgré l'appui de Jean Jaurès, qui s'oppose à Maurice Barrès, ce projet est repoussé le 8 décembre par 330 voix contre 201. Les exécutions capitales reprennent dès 1909.

Le Petit Journal

Le Petit Journal est un quotidien parisien républicain et conservateur, fondé par Moïse Polydore Millaud, qui a paru de 1863 à 1944. C'est, à la cheville entre les XIXe et XXe siècles et jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'un des quatre plus grands quotidiens français, avec *Le Petit Parisien*, *Le Matin*, et *Le Journal*. Il tire à un million d'exemplaires en 1890. Il s'agit d'un journal du soir, vendu par des crieurs à la sortie des usines et des ateliers. Il est l'emblème d'une nouvelle forme de journalisme qui se développe, celle de la petite presse. Le *Petit Journal* voit ses ventes considérablement augmenter lorsqu'il se met à publier le compte-rendu de faits divers extraordinaires. Cette exploitation des faits divers devient alors la stratégie éditoriale du journal, sur laquelle beaucoup d'historiens porteront un jugement sévère. Après 1900, les tirages commencent à stagner puis à décroître : *Le Petit Parisien*, mieux géré et qui évite de prendre parti dans l'affaire Dreyfus, devient le plus grand journal français. Le Petit Journal ne tire plus qu'à 850 000 exemplaires, et son tirage baisse jusqu'à 400 000 en 1919. Après la guerre, une bonne partie de ses lecteurs, déconcertés ou choqués par l'engagement du journal dans le parti antidreyfusard sont alors passés à la lecture d'un concurrent.

Description

A l'arrière-plan, au centre, dans un halo de lumière, se détache l'image d'une guillotine qui semble flotter dans les airs.

Au premier plan, sur le côté droit, on voit un homme qui, avance vers un autre homme.



Le décor représente une rue, en hiver (les arbres sont nus). Un passant, emmitouflé dans un manteau, avance.

Il est surpris dans son élan. Il porte une main devant ses yeux.

Il lâche le couteau qu'il tenait.

Analyse

La guillotine est présentée comme une image divine nimbée de lumière. La guillotine est présentée comme un châtimen t divin, elle est la réponse de Dieu au crime. Elle ne peut donc pas être remise en cause.



L'homme, qui allait agresser le passant, est arrêté dans son élan par la vue de la guillotine. Il est comme ébloui par la lumière qu'elle dégage. Cela veut montrer que la pensée du châtimen t final peut arrêter le bras de l'assassin. La décision prise par la Chambre des députés de maintenir la peine capitale est de nature à faire réfléchir les malfaiteurs.

Conclusion

Cette « une » du Petit Journal met donc en avant un des arguments des opposants à l'abolition de la peine de mort : la peine de mort est exemplaire, elle est le seul châtement que redoutent les malfaiteurs ; elle peut donc les faire réfléchir avant de commettre leur crime et les arrêter. Elle est de plus un châtement divin et, à ce titre, ne peut être remise en cause.